ROUBAIX

BOLCHEVISME

M. Maurice Aubert continue à vitupérer contre le socialisme. Il serait absolument dans son droit s'il manifestait ce faisant, quelque souci de la vérité. Mais on se demande si les inexactitudes qu'il déclame résultent seulement de sa mauvaise foi ou bien d'une ignorance qui, chez un homme de lettres, ne serait pas moins coupable.

Je crois pouvoir dire qu'elles résultent à la fois de l'une et de l'autre.

« Anarchie et dictature, écrivait-il hier, voilà le bolchevisme ». Et aussitôt il assimile le socialisme unifié au bolchevisme, prétendant que le premier subit l'« influence néastreuse » du second.

C'est absolument inexact.

Le bolchevisme correspond à une tendance du socialisme : le maximalisme, qui, d'ailleurs, n'en subit pas l'influence puisqu'elle est antérieure au fait.

Au lieu d'expliquer cela, M. Aubert dit que le bolchevisme n'est qu'anarchie et dictature. Cette affirmation ne prouve absolument rien, si ce n'est que M. Aubert ne tient même pas compte de la valeur des mots. Car rien n'est plus éloigné de l'anarchie que le maximalisme, ou bolchevisme, absolument rien. Mais M. Aubert pourrait-il nous dire s'il est un régime plus près de l'anarchie que celui sous lequel il est permis de vivre à des mercantis ?

Le mot dictature semble effrayer M. Aubert. N'est-ce pas sous un régime de dictature que nous avons vécues ces cinq dernières années ?

***

« Mais, répondra M. Aubert, la dictature nous était nécessaire. Elle était la condition essentielle de la victoire, et la victoire était la condition essentielle de la liberté. »

Eh bien, les Russes ne se sont-ils pas révoltés pour briser le joug d'un impérialisme bien autrement absolu encore que celui d'un kaiser ? Et la dictature leur était-elle moins nécessaire en cela qu'elle ne nous le fut pendant la guerre ?

***

D'autre part, il s'agirait de s'entendre au sujet de ce que l'on est convenu d'appeler le bolchevisme. Ce mot, qui n'est véritablement que la traduction du mot maximalisme, est employé maintenant pour désigner l'ensemble des faits qui résultent de l'application de la théorie socialiste que Lénine et Trostky essaient de faire en Russie à l'heure actuelle. Mais le mot bolchevisme n'exprime pas plus cet ensemble de faits révolutionnaires que le mot liberté n'exprime les événements de notre grande Révolution de 89. Il y a là un détournement de sens qui est, moralement, un « détournement » sans autre qualificatif.

L'application n'est pas la théorie.

Les circonstances dans lesquelles s'effectue une révolution dépendent, non pas directement de l'ensemble d'idées qui l'ont déterminée, mais du peuple, du pays et de l'époque, de la race, du milieu et du point de l'histoire où s'effectue cette révolution.

Le bolchevisme a juste autant de responsabilité dans les événements actuels, que la République peut en avoir dans ceux de la fin du XVIIIe siècle.

***

Que M. Aubert ne suppose pas que je veuille faire l'apologie de la révolution russe. Moins bien renseigné que lui, quoique mon métier soit aussi de l'être, je ne saurais me résoudre à exprimer une opinion aussi catégorique que celle qu'il ne craint pas d'afficher.

Mais je tenais à montrer que si une forme du socialisme correspond au bolchevisme, bolchevisme ne signifie pas révolution.

Je crois aussi devoir faire remarquer que si nous sommes menacés d'une révolution, nous n'en pourrions rien présumer d'après le « bolchevisme », pour ce qu'une révolution dans un pays de civilisation avancée ne saurait rien avoir de comparable avec une révolution dans un pays maintenu jusqu'alors dans la plus profonde obscurité intellectuelle par un tzarisme tout-puissant. Et c'est une des raisons pour lesquelles — s'il est pour cela besoin de raisons — je demanderai à M. Aubert si, alors qu'on flétrit l'assaut des nations coalisées de 93, il admet encore que, sous des prétextes dont je crois avoir suffisamment montré la puérilité, une nation comme la nôtre ait le droit de maintenir chez un peuple qui ne saurait nous nuire un blocus de famine qui tue chaque jour des milliers de femmes et d'enfants.

Mais il est des questions que M. Aubert se garderait bien de soulever.

Roger LUTIGNEAUX.

UNE ARRESTATION POUR VOL

Hier après-midi, les agents de la sûreté ont procédé à l'arrestation du nommé Vansteenkiste Gaston, 22 ans, électricien, en son domicile, Grande Rue, 134.

Un jugement du tribunal de Lille l'avait, le 28 février dernier, condamné à un mois de prison pour vol.

Il sera déféré demain au parquet de Lille.

POUR PARER A LA CRISE DU SUCRE...

Un inconnu en a emporté 60 kilos d'un magasin, rue de Lannoy, 211, que possède M. Halsberghe Léon, 38 ans, habitant rue de Maubeuge, 35. Sur plainte déposée par ce dernier chez M. le commissaire du 5e arrondissement, une enquête est ouverte au sujet de ce vol.

RAVITAILLEMENT POUR CHEVAUX

Les propriétaires de chevaux, mules, poneys et ânes, actuellement déclarés, sont avisés qu'une distribution d'avoine et d'orge aura lieu à partir de lundi 20 octobre 1919, dans la cour de l'Hôtel de Ville, à raison de 50 kilogs d'avoine et 50 kilogs d'orge, par bête, dans l'ordre ci-après :

Samedi 18 octobre, les propriétaires ayant plus de dix bêtes; lundi 20, lettres A à C; mardi 21, lettre D (de Da à Des); mercredi 22, lettre D (de Di à la fin de D); jeudi 23, lettres E à L; vendredi 24, lettres M à S; samedi 25, lettres S à la fin.

Le paiement devra être fait avant l'enlèvement au service de la Voirie, rue Neuve, premier étage, bureau 4, au prix de 68 francs les 100 kilogs, pour l'avoine; et 71 francs les 100 kilos pour l'orge.

Les retards dans l'enlèvement ne seront pas admis et seront cause de l'exclusion du retardataire.

Se munir de sacs en bon état.

AVIS AUX DÉMOBILISÉS

Le maire de la ville de Roubaix porte à la connaissance de ses concitoyens, qu'il vient de recevoir l'avis dont la teneur suit :

« Les démobilisés qui ont perçu à leur libération l'indemnité de 52 francs et qui désirent rentrer en possession d'un complet civil en drap neuf, contre le reversement de cette indemnité, devront en faire la demande à leur dépôt démobilisateur le plus tôt possible et au plus tard, le 31 octobre 1919, en spécifiant dans leur demande 1. le dépôt dans lequel ils désirent percevoir ce complet; 2. le corps ou la brigade de gendarmerie auquel ils ont rendu leurs effets militaires.

» Afin d'éviter au bénéficiaire tout déplacement inutile, le corps distributeur lui fera connaître quand il pourra lui être donné satisfaction.

» Il est entendu que la somme de 52 francs ne sera versée qu'au moment où le complet civil sera délivré ».

TRAVAUX AUX FAÇADES

Il est rappelé une dernière fois aux intéressés que les travaux effectués aux façades sur la voie publique : peinture, réfection, réparation, aménagement, changement, etc., doivent faire, au préalable l'objet d'une demande en autorisation sur papier timbré à 1 franc, adressée à M. le maire de Roubaix.

Les agents du service de la Voirie ont reçu mandat de relever les noms de tous ceux qui ne se conformeraient pas à cette prescription en vue de poursuites pour infraction à l'article du règlement de police municipale.

ETAT-CIVIL

DE ROUBAIX DU 13 OCTOBRE 1919

Naissances. — Jules et Paul Castelain, rue Pelhart, 159. — Louisa Jervis, rue de Lille, cour Motte-Degandt, 6. — Jean Lepers, rue de la Perche, cour Briet, 15. — Isaïe Masquelier, rue du Ballon, cour Dewitte, 4. — Nelly Marquetle, boulevard de Cambrai, 37. — Edouard Wallecan, rue d'Alma, 59.

Constant Degrave, rue Bernard, cour Sorry, 1. — Fernande Bracaval, rue Pasteur, 3.

Publications. — Adrien Gyselinck, garçon de café, rue de Rouvines, c. Fontier et Madeleine Carette, couturière, rue Leverrier, 14. — Edmond Diels, cordonnier, rue Charpentiers, 6 et Marie Vanhoutte couturière, rue Philippe-le-Bon, 11. — Auguste Deronne, magasinier, rue Blanqui, 34 et Lucienne Fretin, cannetière, rue Blanqui, 20. — Jules Vermeeren, cultivateur à Cruyshauten et Marie De Poortere, cuisinière, rue Ouest, 99. — Jean Lenglet, apprêteur à Berkem-les-Audenaerde et Valentine Riveret, s. prof., rue Louis Dupire, 14. — Robert Ribart, s. p., rue Remiremont 3 et Antoinette Bosseur, à Roubaix. — Gustave Hantry, cordonnier à Monthodon et Lise Cau, s. p., rue France, 102. — Jules Goormachtigh, cordonnier à Wattrelos et Clémentine Coussé, s. p., rue Toulouse, 31. — Emile Herlin, apprêteur, rue Ma Campagne, c. Fontier, 1 et Germaine Castel, bambrocheuse, rue Ma Campagne, c. Fontier, 4. — Maurice Catrice, mécanicien à Arcueil-Cachan (Seine) et Raymonde Delcroix, bobineuse à Paris. — Jean Bocquet, menuisier à Hem et Valentine Parent, couturière, rue Potennerie, 36. — Henri Soete, ajusteur rue Constantine, 116 et Germaine Douterluingue, doubleuse à Tourcoing. — Valentin Joques, chaudronnier, rue Meyerbeer, imp. Nys, 3 et Angèle Flévet, s. p., à Saint-Saumines (P.-de-C.).

Mariages. — Charles Allemersch, forgeron, rue Solférino, 50 et Constance Rotier, repasseuse, rue Solférino, c. Spriet, 3. — Georges Mundle, négociant au Havre et Jeanne Burkard, s. p., rue des Vosges, 48. — Pierre Saelens, cultivateur, à Trénhem (Canada) et Madeleine Decannière, s. p., rue Pierre de Roubaix, 88.

Décès — Louis Watine, 71 ans, rue Pauvrée, 22. — Catherine Mathy, veuve Stéphany, 81 ans, rue d'Iéna, 28.

TOURCOING

LA FIN D'UN NEURASTHENIQUE

Mercredi soir, vers 9 heures 30, Mme Maertens, surprise de ne pas voir son mari, M. J.-B Maertens, 60 ans, ouvrier textile, demeurant à Tourcoing, rue des Girondins, 22, l'a cherché au grenier de son habitation, où elle l'a trouvé pendu à une poutre.

M. le commissaire du 3e arrondissement ne put que constater la mort du vieillard qui, parmi ses parents et voisins, passait pour atteint de neurasthénie.

Il ne laisse pas d'enfants.

A LA CAISSE D'EPARGNE

Opérations du 9 au 15 octobre 1919 : 557 versements, 288.994 fr.; 163 remboursement, 118.416 fr. 87.

ETAT CIVIL

DE TOURCOING DU 15 OCTOBRE 1919

Naissances. — Elise Mathieu, boulevard Gambetta, 333. — Jeanne Desquenne, rue des Plats, 165. — Laure Dujardin, rue du Clinquet, 369 bis. — Jeanne Allard, rue des Carliers, 150. — Denise Decoster, rue Lapéroise, 43. — Georges Van Laer, rue Doregnaucourt, 14. — Paul Turpin, rue de Bouvines, 55. — Henri Leire, rue Jeanne-d'Arc, 84.

Publications. — Julien Garein, tisserand, rue Belle-Vue, 82, et Marie Ghuysse, dévideuse, même adresse. — Louis Lepers, teinturier, rue du Congo, sentier du Cimetière, 2, et Marguerite Coblaut, ménagère, rue de Mouvaux, cour Meurisse. — Louis Vanoverschelde, rattacheur, et Clémence Ferret, tricoteuse, rue de Rambervillers, 4. — Paul Buysens, chauffeur, 7, rue du Brun-Pain, et Marie Quivalet, ménagère, rue de Paris, 183. — Henri Vercambre, employé de banque, rue Jeanne-d'Arc, et Jeanne Jacquart, s. p., rue de la Marlière, 2.

Décès. — Amélie Lamarque, 76 ans, s. p., veuve de Pierre Braye, rue de Denain, 41. — Sophie Lesaffre, 80 ans, s. p., veuve de Clovis Catoire, rue d'Havré, 3. — Jules Delmotte, 76 ans, mécanicien, veuf de Rosalie Verfaille, rue Nationale, 12.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

UNE « AVORTEUSE » EST ARRÊTÉE

Dans la matinée de mercredi on amenait à l'hôpital de la Fraternité, à Roubaix, une jeune fille de Croix, Bertha Albrecht, qui se trouvait dans un état grave par suite de manœuvres abortives qu'elle avait subies la veille de la part d'une certaine Pauline De Pommelaere.

Mise hier en état d'arrestation, cette femme, transférée au Parquet de Lille, a passé des aveux à M. Defalé, juge d'instruction chargé de cette affaire. Elle a, en outre, reconnu deux autres « opérations » effectuées par elle du temps de l'occupation.

La femme De Pommelaere a, bien entendu, été écrouée.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Pauvre victime des boches

ACCUSÉE D'INFANTICIDE, UNE JEUNE FILLE COMPARAITRA DEVANT LES ASSISES

En 1916, à Gondecourt, pendant l'occupation boche, se trouvait une jeune fille de 16 ans et demi, Louise Gratpanche, native de Grainscourt-lez-Havrincourt (P.-de-C.), qui était employée en qualité de bonne à tout faire chez une dame de l'endroit.

Un soudard allemand, en logement chez la patronne de la servante, n'eut point pitié de la jeunesse de cette enfant et abusa d'elle. Cette union forcée eut des conséquences naturelles, la jeune Louise devint enceinte et, terrifiée, cacha à tous, le plus possible, son état.

Un jour elle accoucha. Sans probablement trop savoir ce qu'elle faisait, la victime du boche sadique, toujours sous l'empire de la terreur, enroula son enfant dans la toile d'un sac et l'alla cacher dans le grenier de la maison.

Cruelle ironie : des soldats allemands qui passaient dans la rue, ayant entendu les clameurs du bébé, s'enquièrent de ce qui se passait et découvrirent l'enfant. Ce dernier ayant succombé au traitement que sa mère lui avait fait subir, les boches exigèrent que Louise Gratpanche fut poursuivie.

Les Assises ne fonctionnant pas à ce moment, on confia la jeune fille à la succursale d'une maison religieuse dite du Bon Pasteur et située à Marcq.

Dernièrement, la triste héroïne de ce roman plus triste encore, était convoquée à comparaître devant la Cour d'Assises de Versailles, jugeant à défaut de celle de Douai.

Comme elle ne s'était pas rendue à cette convocation, le Parquet de la Cour de Versailles a lancé envoyé l'ordre d'appréhender Louise Gratpanche et de la transporter au lieu précité.

C'est le service de la Sûreté de Lille qui a hier mis cet ordre à exécution.

Souhaitons que les jurés versaillais, qui ont la réputation d'avoir la main la plus lourde de toute la France, se montrent clément et rendent une bonne justice en faveur d'une pauvre petite victime des boches qui ne savait pas...

HELLEMMES

A QUI LA TOQUANTE ? — Une montre d'une certaine valeur a été déposée au commissariat de police, où on peut la réclamer.

LOOS

VOL A LA GARE. — Dans la soirée de mardi dernier, des individus se sont introduits dans les dépendances de la gare de Loos, et dérobèrent une vingtaine de madriers qu'ils emportèrent à l'aide d'une balladeuse.

La police a ouvert une enquête pour rechercher les auteurs de ce vol qui fut commis au préjudice des services de la Reconstitution.

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

CHAMBRE SYNDICALE OUVRIÈRE TEXTILE

(73, Boulevard de Belfort, Roubaix)

Assemblée générale du Syndicat le samedi 18 octobre, à 6 heures et demie du soir, au local « La Paix ».

Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. — 2. Compte-rendu financier. — 3. Rapport de la Commission de contrôle. — 4. Compte-rendu du Congrès Confédéral. — 5. Communication de la Commission.

Le Secrétaire : H. LEFEBVRE.

AVIS IMPORTANT. — La Commission du Syndicat a décidé que, **à dater de ce jour et jusqu'au 1er janvier prochain, les femmes syndiquées** ou non, dont le mari, syndiqué avant la mobilisation, aurait été tué à la guerre, pourront **à titre exceptionnel** demander leur inscription au Syndicat **à la date d'entrée au Syndicat de leur mari.** Elles profiteront ainsi immédiatement de tous les avantages accordés aux anciens syndiqués.

Se présenter au bureau du Syndicat avec une pièce officielle attestant le décès du mari.

A TOURCOING

FIN DE GRÈVE

GROS SUCCÈS OUVRIER

Les tapisseurs ont gain de cause

La grève des ouvriers du tapis moquette, qui durait depuis le 10 septembre dernier, vient de se terminer, mercredi soir, par un accord, dont les conventions marquent un beau triomphe de la cause ouvrière.

Après cinq semaines de grève, le Syndicat de la corporation est parvenu à imposer aux employeurs une augmentation qui varie entre 40 et 60 % sur les tarifs de juin 1919.

La convention qui fut signée dans la soirée du 15 octobre, et pour une durée d'un an, conclue à la reprise du travail des 150 grévistes pour vendredi 17, aux heures habituelles.

Voici les principaux tarifs nouveaux :

Métiers unis, double duite, ancien prix au mètre : 0,625; nouveau prix au mètre : 0,98; métiers unis, simple duite, ancien prix au mètre : 0,46; nouveau, 0,68; métiers Jacquart, double duite, ancien prix : 0,73; nouveau prix : 1.06; métiers Jacquard, simple duite, ancien prix : 0,56; nouveau prix : 0,75; échantillonnage, ancien prix : 1,50 de l'heure; nouveau prix : 1,75.

Pour tout ce qui concerne la préparation et les travaux de femmes, les prix de juin sont maintenus, mais en cas de manque de travail à tâche, l'heure sera payée 1,20 au lieu de 0,90.

Ajoutons, pour montrer l'importance du succès remporté aujourd'hui par le Syndicat des tapisseurs, que l'augmentation actuelle correspond, pour un ouvrier qualifié, à une différence de salaire hebdomadaire de 35 à 40 francs.

A HALLUIN

GRÈVE DE TISSERANDS

Les tisserands de la maison Lemaitre-Demeestère du Malplaquet ont décidé la grève mercredi soir, après les explications données par le camarade Lauridan, de la Bourse du Travail. Ce camarade a fait l'exposé complet de la situation et sur la marche des pourparlers. Les tisserands travaillent depuis douze semaines. La Convention de Roubaix, adoptée dans ses généralités pour Halluin, exige un essai de huit semaines. Durant les quatre autres semaines, les ouvriers ont fait preuve d'une patience exemplaire. Ils ont obtenu ces jours derniers une augmentation de 5 % sur les tarifs en vigueur, avec rétroactivité payés à tous les ouvriers, puis une seconde augmentation de 5 %, mais les ouvriers tiennent aux 15 % d'augmentation générale. Ils se sont mis en grève sur cette demande.

Les ouvrières de préparation ont pris la même décision par solidarité.

Nous reviendrons demain sur cette affaire.

A LILLE

AUX SECRÉTAIRES DES SYNDICATS DE LILLE

Camarades.

En vue de mener à bien notre mouvement et caractériser l'action par des données précises, vous êtes priés de tenir compte du présent avis pour me faire parvenir pour le 20 octobre au plus tard, les renseignements suivants :

1. A combien se chiffre approximativement le nombre de chômeurs dans votre profession ?
2. A combien estimez-vous le nombre d'ouvriers de nationalité étrangère occupés dans votre industrie ?
3. Existe-t-il encore des prisonniers de guerre ?
4. L'autorité et services militaires anglais sont ils encore en usage chez vous ?
5. En ce qui concerne les travaux de première urgence et de reconstitution, quels sont vos griefs ?
6. Indiquer les salaires en usage et par catégorie industrielle et professionnelle ?
7. Applique-t-on les huit heures ?
8. Votre bourse a-t-elle répondu à l'appel pour sa représentation à la commission municipale de la caisse départementale d'assurance ?
9. Possédez-vous des coopératives ? Quels genres ?
10. M'indiquer le prix des céréales ?
11. Les prix du beurre et des œufs ?
12. Le prix du lait ? Avis sur la qualité ?
13. Le prix du pain ?

Conformément au règlement confédéral et de l'Union départementale, veuillez me faire parvenir au fur et à mesure les contrats passés par les Syndicats (copie bien entendu) de façon à me permettre de répondre aux renseignements demandés par vos collègues, en vue d'unifier le travail, mieux coordonner les actes et répondre aux besoins des statistiques indispensables.

Ceci est indispensable, les secrétaires ne doivent pas ignorer que les syndicats vont jouer un grand rôle dans l'application de la loi des pupilles de la Nation et qu'ils auront sous peu à voter pour des délégués, en conséquence ce serait une faute grave de ne point répondre, car ce serait diminuer notre action de contrôle pour le respect de nos effectifs dans la constitution de la liste départementale, c'est donc un devoir essentiel de répondre à ces indications nécessaires et de faire diligence dans l'intérêt général des travailleurs du Nord.

Chaque secrétaire de Syndicat doit même s'assurer si les réponses sont faites par l'organisation centrale locale ou régionale et faire corroborer sa réponse à celle du secrétaire, si possible. Un contrôle sera établi auprès des Fédérations nationales.

Le secrétaire, SAINT-VENANT.

L'ACTION DE L'UNION DES SYNDICATS

Vendredi 17, à 6 heures et demie, à LALLAING.

Samedi 18, à 6 heures et demie, à MARCHIENNES.

Conférences par **SAINT-VENANT.**

LA GUERRE DES SALAIRES

SUIVANT L'IMPULSION DONNÉE PAR LES TAILLEURS POUR HOMMES, LES MIDINETTES ET LES TAILLEURS POUR DAMES ONT VOTÉ HIER LA GRÈVE.

A la suite des démarches faites chez les patrons par les délégués du syndicat des tailleurs pour dames et couturières, ces derniers ont tenu hier une importante réunion à la « Ville de Bruxelles ».

La réponse des patrons était attendu pour dans la soirée.

N'ayant rien reçu, le comité a ouvert la séance et exposé devant l'assemblée la situation.

On ignore généralement ce qu'est la vie des ouvrières de la couture.

L'ironie avec laquelle nombre de patronnes ont reçu les délégués du syndicat montre nettement le cas qu'elles font de celles qui sont pourtant les artisans de leur prospérité.

Certaines mêmes, poussant l'allusion jusqu'à la goujaterie, ont laissé à entendre aux délégués qu'avec « des bas de soie et des souliers vernis » leurs ouvrières pouvaient, le soir, facilement augmenter leurs revenus dans des proportions suffisantes pour s'assurer une existence agréable.

Cette insinuation est tout simplement odieuse.

Tout être qui travaille a droit au respect de tous.

Aussi l'indignation a été grande lorsque ces propos ont été rapportés devant l'assemblée.

L'exploitation de la femme dans les conditions scandaleuses qui ont été révélées hier est une véritable honte.

Lorsque des gens qui ont sous leurs ordres des ouvriers et des ouvrières sur lesquels leur ascendant s'exerce, il est inadmissible qu'ils fassent preuve d'une semblable mentalité.

La société a besoin, pour se constituer, que l'honnêteté et l'esprit de famille subsistent. Elle a besoin que le peuple, qui est à sa base, soit sain et robuste, et c'est pourquoi il ne peut être toléré que des ateliers demeurent des foyers pestilentiels que, pour des intérêts égoïstes, les patrons s'ingénient à contaminer.

En proclamant la grève hier, les midinettes ont protesté contre cet abus d'autorité dont elles ont été trop longtemps les victimes.

Elles veulent s'affranchir d'une suggestion équivoque dans laquelle, abusant d'elles, on s'efforçait à les maintenir.

Elles réclament leur droit à la vie par le travail et dans cette lutte juste et régénératrice, elles seront soutenues par tous ceux qui pensent que dans toute femme il y a d'abord une mère et non pas un instrument de plaisir, comme semble le croire encore la bourgeoisie chancelante d'une ère périmée.

La séance a pris fin à 8 h. 1/2. Les midinettes se réuniront ce matin, à 9 h. 1/2, à la Bourse du Travail 186 bis, rue de Paris.

Les tailleurs pour dames, qui ont voté également la grève à l'unanimité, se réuniront à la même heure, dans la même salle.

UNE LETTRE DU SYNDICAT DES TAILLEURS POUR HOMMES

Le Syndicat patronal des tailleurs ayant adressé une lettre à la presse lilloise, les ouvriers tailleurs ont adressé, à leur tour, aux mêmes journaux, la lettre suivante qui met les choses au point :

« Dans une lettre adressée aux journaux, MM. les Patrons Tailleurs ont fait allusion au contrat accepté de part et d'autre en Commission mixte et valable jusqu'au 1er mai 1920.

» Le Syndicat des Tailleurs reconnaît que les ouvriers d'atelier gagnent 1.75 l'heure et rappelle à MM. les Patrons qu'il a fallu, pour en obtenir l'application, faire pression sur certains d'entre eux qui, après avoir accepté ce prix, ont continué à payer leurs ouvriers 1.50. (Ces Messieurs ne voulaient pas les reconnaître comme ouvriers, quoiqu'ayant douze ans de présence dans leur maison).

» Quant aux ouvriers à domicile, vous dites qu'ils gagnent de 20 à 25 francs par jour. A ceci le Syndicat répond qu'il a été reconnu et admis en Commission mixte que pour faire un veston payé 25 francs il fallait pour un ouvrier 14 heures de travail, et si ces Messieurs veulent faire une petite multiplication, qui a, du reste, été faite lors de la signature du contrat, ils trouveront que 14 heures à 1.75 égalera 24 fr. 50 exactement ; seulement ce que les Patrons ont eu soin de ne pas ajouter, c'est que l'ouvrier tailleur à domicile fait travailler sa femme avec lui, et même ses enfants, **et qu'ensemble, et après avoir travaillé 16 ou 18 heures par jour,** ils arrivent à gagner le salaire fixé plus haut.

» C'est en exploitant cette situation que les patrons peuvent se vanter d'avoir augmenté les salaires de 120 pour cent, alors que la vie est 300 pour cent plus chère. Ils ajoutent que ces gains sont nets, qu'ils paient toutes les fournitures nécessaires : le Syndicat proteste et donne un défi aux patrons de prouver ce qu'ils avancent.

» En voici la preuve : Il est ajouté 1 franc de fournitures pour chaque grande pièce, soit : veston, pardessus, jaquette ou habit, et 0.50 pour pantalon et gilet, rien que pour le fil. Quant au charbon, pétrole, amortissement du matériel et autres accessoires, perte de temps pour les livraisons : tout ceci est à la charge de l'ouvrier.

» Quant au motif de la grève, ce n'est pas une augmentation de prix, mais l'application de la loi de huit heures, sans diminution de salaire ».

D'ailleurs les maisons Lui, Satz, Lava, Meyer et Bernheim, Minet, Membré, Bouteiller viennent de nous faire savoir qu'elles acceptaient nos revendications syndicales C'est donc qu'elles les trouvent fondées.

Si ces maisons-là rendent justice à nos réclamations, les autres maisons peuvent également le faire.

En conséquence, nous leur laissons l'entière responsabilité de la prolongation de cette grève

Pour le Syndicat, le secrétaire,
MARCHAND.

Grève de l'Habillement

LES COUPEURS DE MESURES S'ORGANISENT

Répondant à l'appel de leurs camarades tailleurs un certain nombre de coupeurs de mesures se sont présentés à la permanence du Syndicat des tailleurs, 6 rue Saint-Sauveur, dans le but de provoquer une réunion.

Après entente la réunion préparatoire du Syndicat a été décidée pour samedi 18 courant à 7 heures du soir à la Ville de Bruxelles.

Nous sommes persuadés que les coupeurs de mesures répondront nombreux à cet appel et s'organiseront rapidement pour la défense de leurs intérêts.

L'accueil le plus fraternel leur est réservé dans la grande famille Syndicale.

L'Agitation dans l'Imprimerie

Après le vote de l'ordre du jour des ouvrières et ouvriers de l'imprimerie — ordre du jour qui fut envoyé à tous les maîtres imprimeurs — les syndicats ouvriers ont décidé d'établir une permanence les après-midi de vendredi 17 et de samedi 18, pour recevoir les réponses patronales.

Bien que cette permanence n'ait pas encore fonctionné, il a été reçu hier des acceptations du projet de tarif. Les maîtres imprimeurs de Roubaix-Tourcoing ont donné leur adhésion, à l'exclusion de quelques-uns qui sont parmi les moins importants.

Des adhésions de maîtres imprimeurs lillois, pourtant membres du syndicat patronal, sont également parvenus. Il faut croire qu'ils n'ont pas cru devoir attendre leur réunion générale, qui doit se tenir demain samedi, à 5 heures du soir, au café du « Coq Lillois ».

Il est certain que dans la journée d'aujourd'hui, puisque la permanence fonctionne, d'autres réponses favorables parviendront, et on peut croire fermement que si la grève doit être décidée, elle n'atteindra qu'un nombre restreint d'imprimeries, surtout que le minimum de salaire réclamé est déjà payé dans bien d'autres corporations.

Réunion dimanche, à 3 heures pour tous les ouvrières et ouvriers de l'imprimerie, à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

Dans l'Alimentation

GREVE DES CHICORETIERS

A la réunion qui eut lieu hier à la Bourse du Travail, les délégués donnèrent connaissance de la lettre des patrons demandant a réunion d'une Commission mixte chez l'Inspecteur du Travail et décidèrent de se réunir à nouveau aussitôt qu'elle aura eu lieu.

Si cependant les patrons avaient assisté à la réunion qui devait avoir lieu lundi dernier, les pourparlers auraient pu continuer pendant la marche du travail.

Ce fut la pensée de tous.

Le Syndicat espère que M. l'Inspecteur fera toute diligence pour réunir cette Commission et tous les ouvriers et ouvrières de la Chicorèterie en seront aussitôt avisés.

Les camarades qui auraient besoin de renseignements peuvent toujours s'adresser au siège, 98, rue de Paris, où se tient une permanence.

ALLONS-NOUS AVOIR LA GREVE DES BOULANGERS

A la suite de la réunion mixte qui avait eu lieu à la mairie, les ouvriers boulangers respectant la décision prise par leur Syndicat n'avaient repris le travail qu'à 4 heures du matin au lieu de deux heures comme auparavant.

Les patrons-boulangers de Lille ayant refusé de faire droit à cette clause supprimant le travail de nuit.

Le Syndicat ouvrier a adressé une lettre à l'Administration municipale pour l'informer que si un arrêté supprimant le travail de nuit dans toutes les boulangeries, n'intervenait pas, les ouvriers se verraient contraints de se mettre en grève.

Il est vraisemblable étant donné, les promesses antérieures, faites par la municipalité que l'arrêté sera pris et que le conflit sera « ipso facto » définitivement écarté.

J'avais un mauvais caractère

et les gens, je le savais, me traitaient de constipé. Et c'était vrai. Maintenant, j'ai une mine réjouie, les mêmes gens recherchent ma compagnie, je suis un régulier.

Il m'en a peu coûté. J'ai pris la SCAVULINE, purgatif-laxatif, sans goût, sans odeur, un remède aussi agréable qu'un bonbon de confiseur. Je la prenais le soir, elle opérait en moi pendant qu'il faisait noir et quand le réveil faisait son carillon, j'avais de suite satisfaction.

On trouve la Scavuline dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barrel, 23, rue Ballu, Paris, Frs 3.- la boîte, plus Fr. 0.30 timbre-taxe par boîte, pour nombreuses purgations.

DANS LE TEXTILE

Les délégués ouvriers et ouvrières des filatures et retorderies de coton réunis le mardi 14 octobre, salle de la Bourse du Travail, après avoir pris connaissance de la lettre des patrons, déclarent insuffisantes les augmentations proposées, décident d'envoyer une nouvelle lettre à MM. les Patrons en leur demandant une nouvelle réponse pour la fin de la semaine ; décident également la distribution dans toutes les filatures de la présente circulaire.

Pour la commission,
Les délégués : A. BAUCHE et A. GALLOIS.

DANS LA FILATURE DU COTON

Aux ouvriers, ouvrères des filaires de coton et retorderies de Lille et environs

Camarades,

A la suite de trois réunions de Commission mixte, patrons et ouvriers, pour l'obtention d'un tarif correspondant un peu plus au coût de la vie. A l'issue de ces trois réunions, le Syndicat patronal nous fit envoyer un avenant à l'organisation du travail dans la filature de coton. C'est ce nouveau barème des salaires que les délégués ouvriers auront à examiner dans une réunion préparatoire. Une grande réunion aura lieu ensuite le dimanche 19 octobre 1919 à 10 heures du matin, à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, sous la Présidence du camarade L. GALLOIS, assisté des délégués de la Commission mixte et le concours des camarades A. BAUCHE, secrétaire, et H. CNUDDE, secrétaire-fédéral.

Citoyens et citoyennes,

Le moment est venu où la classe ouvrière des filatures de coton, retorderies, revendique ses droits et doit prendre ses responsabilités et tous à la réunion.

Pour la filature de coton : A. BAUCHE.
Pour les Retorderies : L. GALLOIS.

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Grande réunion depropagande avec le concours du secrétaire fédéral Georges Buisson, ce soir à 7 heures, salle du Tivoli, cinéma 28, rue de Fives.

Tous les employés syndiqués ou non sont invités à y assister.

A l'issue de cette réunion de propagande, assemblée générale des membres du Syndicat. La carte fédérale sera exigée.

Le secrétaire général : A BAUX.

Section des Usines de Fives

Les employés de la Compagnie de Fives-Lille réunis en totalité à leur siège rue Aristode, à Fives, ont décidé de maintenir intégralement leur revendications et donnent tous pouvoirs au secrétaire général du Syndicat pour informer la direction que voulant user des moyens de conciliation jusqu'à la dernière limite ils chargent le secrétaire général de la Fédération de se rendre auprès de l'Administration centrale et en même temps prient le Préfet du Nord de vouloir bien ménager une réunion de la Commission départementale du travail pour étudier leur situation.

Ils désirent que le secrétaire général du Syndicat des employés soit fixé sur la suite a donnée par leur Administration centrale pour le 5 novembre prochain.

Cet ordre du jour a été voté à l'unanimité.

Par ordre, le secrétaire général : A. BAUX.

CRÉDIT DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME — Capital : 125.000.000.
Capital versé : 31.250.000
Réserves : 30.000 000

SIÈGE SOCIAL A LILLE, 4, 6, 8, rue Jean-Roisin

SUCCURSALE de PARIS, 24, 26, Boul. Malesherbes
8 Agences dans Paris

AVANCES ET CRÉDITS SUR GARANTIES

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

SYNDICAT GÉNÉRAL DES OUVRIÈRES EN CONFECTIONS DE LILLE ET ENVIRONS. — Vendredi 17 courant, à six heures et demie du soir, assemblée générale au siège de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186. — Ordre du jour : Salaires, Compte-rendu.

Présence indispensable de toutes les ouvrières.

La Commission.

SYNDICAT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LILLE ET ENVIRONS

SECTION D'ARMENTIÈRES. — Vendredi à six heures; réunion pour tous les ouvriers du Bâtiment et des travaux publics d'Armentières, deux délégués du Conseil syndical seront présents.

Les menuisiers et charpentiers en bois de la localité sont spécialement invités à assister à cette réunion.

Le local prévu n'étant pas libre, cette réunion aura lieu, estaminet du Jeu de Boule.

SAMEDI

SYNDICAT DE LA METALLURGIE ET DES TRANSPORTS DE LILLE

Samedi 18 octobre 1919, à 6 heures 30 du soir, salle de la Bourse de travail, rue de Paris, 186 bis, réunion de tous les ouvriers des T. M. 058 et 059, travaillant au Champ de Mars et dans les garages, ainsi que tous les ouvriers des transports de la Reconstitution.

Les Secrétaires : DEVERNAY et LOBERT.

DIMANCHE

CHAMBRE SYNDICALE OUVRIÈRE DE L'INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX DE LILLE ET ENVIRONS

Tous les souvriers tanneurs, corroyeurs, courroyeurs et parties similaires, sont invités à l'assemblée extraordinaire, qui aura lieu au siège rue du Molinel, 19, Lille, le dimanche 19 octobre, à 10 heures du matin ainsi que les délégués des Syndicats similaires, de Roubaix de Tourcoing, et les délégués des sections de Mouveaux, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Hauboudin, Loos, Lomme, Pont-à-Marcq, Templeuve, Cysoing Séclin, etc. En raison de l'importance de cette assemblée, tous les membres se feront un devoir d'y assister, la carte corporative sera exigée.

Pourquoi les femmes souffrent-elles tant des reins ?

La manière de vivre des femmes, trop souvent sédentaire, dans leur ménage, la maternité, le souci des enfants et de la famille, plus tard l'âge critique, les ont toujours prédisposées à une affection des reins. Ces douleurs dans le dos, les côtés et le bas-ventre, ces tiraillements jusque dans les omoplates n'ont pas d'autre source, la plupart du temps, qu'un fonctionnement défectueux